



Traité Yebamot

Michna 5 - Chapitre 6

[ה] כוהן הדיוט לא ישא את האיילנית, אלא אם כן יש לו אישה ובנים. רבי יהודה אומר, אף על פי שיש לו אישה ובנים לא ישא את האיילנית, שהיא "זונה" (ויקרא כא, ז; ויקרא כא, יד) האמורה בתורה; וחכמים אומרים, אין "זונה" אלא גיורת, ומשחררת, ושנבעלה בעילת זנות.

Un simple Cohen n'a le droit d'épouser une hommasse (Aylonit) qu'il s'il a déjà une autre femme et des enfants. Rabbi Yehouda dit : même s'il a une femme et des enfants, il n'a pas le droit d'épouser une telle femme, car on peut l'assimiler à la « prostituée » dont parle la Torah. Les Sages disent, on ne considère comme prostituée qu'une femme convertie, une esclave affranchie ou une femme qui a eu des rapports interdits.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions